

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ  
DE LA MRC D'ARTHABASKA**

**Mémoire du  
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec  
Présenté à la MRC d'Arthabaska**

**21 mai 2015**

## Rédaction

Isabelle Bonsant, directrice générale du CRECQ

Eric Perreault, chargé de projets du CRECQ

## Collaboration

Gilles Brochu, président

Marie-Pascale Duvieusart, administratrice

Rosaire Croteau, administrateur

Suzanne Lévesque, administratrice



**Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec**

400 rue Heriot, bureau 2004, Drummondville (Québec) J2B 1B3

Téléphone: (819) 475-1048, Télécopieur: (819) 475-5112, Courriel: [info@crecq.qc.ca](mailto:info@crecq.qc.ca), Site Web: [www.crecq.qc.ca](http://www.crecq.qc.ca)

## Table des matières

1. Présentation du CRECQ .....	4
2. Intérêt du CRECQ pour la gestion des matières résiduelles.....	4
3. Considérations générales .....	5
4. Matières recyclables.....	6
5. Matières organiques.....	7
6. Secteur ICI.....	9
7. CRD .....	10

## **1. Présentation du CRECQ**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres dont des citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a été créé en avril 1997. Son Conseil d'administration regroupe actuellement dix-huit administrateurs(trices) provenant des cinq MRC de la région.

## **2. Intérêt du CRECQ pour la gestion des matières résiduelles**

Le CRECQ se préoccupe d'une saine gestion des matières résiduelles depuis le tout début de sa création. Il a contribué au mémoire du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement lors de la consultation publique sur le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles en février 2010. Il a participé aux audiences du BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Nicéphore en juin 2012. Le CRECQ a également adopté une position sur la gazéification en 2013. Il a participé aux consultations publiques sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Drummond en mai 2015.

Le CRECQ a coordonné plusieurs projets en lien avec la gestion des matières résiduelles, que ce soit en lien avec la réduction à la source ou l'attestation « ICI on recycle ! » de Recyc-Québec.

### 3. Considérations générales

De manière générale, le CRECQ considère que le plan d'action du PGMR comporte de nombreuses mesures pertinentes pour augmenter le taux de récupération des matières résiduelles générées dans la MRC d'Arthabaska.

Constats intéressants :

- Volonté de dépasser les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- Pour les résidus du secteur résidentiel, la MRC est proche des objectifs de la politique québécoise. Cette performance n'empêche pas la MRC de prévoir plusieurs mesures intéressantes en matière d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ;
- Un plan de mesures de suivi et de surveillance du PGMR permettant de bien suivre l'évolution des performances ;
- Poursuite des rencontres de concertation régionale et les implications dans les comités régionaux et provinciaux ;
- Objectif d'augmenter le nombre d'évènements écoresponsables ;
- Objectif de développer un programme de gestion des boues.

Pistes d'amélioration :

- Il pourrait être opportun d'envisager de passer de la « carotte » au « bâton » pour obtenir les résultats désirés dans les délais demandés ;
- Malgré la difficulté d'obtenir les informations justes, il serait pertinent que le PGMR ajuste le taux de performance actuel concernant le traitement des matières organiques de la collecte municipales (qui ne peut vraisemblablement pas être de 100% comme le suggère le PGMR), de façon à être cohérent avec les indicateurs de suivis qui seront obtenus en 2020 ;
- Pour le secteur ICI, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs gouvernementaux, pour les matières recyclables, mais surtout pour les matières putrescibles. Sur ce dernier point, des bonifications au PGMR seraient souhaitables;

Dans les sections suivantes, le CRECQ propose des approches, orientations ou actions afin de bonifier le PGMR.

#### 4. Matières recyclables

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	PERFORMANCE DE LA COLLECTE MUNICIPALE DE LA MRC ARTHABASKA	PERFORMANCE DU SECTEUR ICI DE LA MRC ARTHABASKA
70% du papier, carton, plastique, verre et métal sera recyclé	65 % global - 37 % pour le métal - 35 % pour le plastique - 62 % pour le verre	40 % global -15 % pour le plastique -46 % pour le métal -27 % pour le verre
100 % papier / carton sera détourné de l'enfouissement	80 %	48 %
70% des résidus de CRD du secteur du bâtiment seront acheminés vers les centres de tri.	S.o.	69 %
100 % du bois sera détourné de l'enfouissement	-	98 % du bois de 2 <sup>e</sup> transformation 65 % de bois de construction
80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte seront recyclés ou valorisés	-	94 % global  11 % pour bardeaux d'asphalte

De façon générale, la performance de la collecte municipale s'approche de l'atteinte des objectifs visés par la Politique. Le PGMR prévoit poursuivre ses actions de sensibilisation afin de mobiliser davantage les citoyens en y réservant des ressources intéressantes.

Or, le CRECQ constate qu'après autant d'années en sensibilisation, il pourrait être opportun d'envisager de passer de la « carotte » au « bâton » pour obtenir les résultats désirés dans les délais demandés.

## RECOMMANDATION # 1

**Le CRECQ estime que pour atteindre les objectifs gouvernementaux, alors qu'une majorité de citoyens bénéficie déjà de nombreux outils depuis plusieurs années pour détourner les matières résiduelles de l'enfouissement, il est temps d'envisager la mise en place de mesures incitatives et, éventuellement, coercitives.**

Nous proposons que la MRC examine les expériences de mise en place de programmes pollueurs-payeurs (« *Pay as you throw* ») qui existent depuis de nombreuses années, entre autres, en Ontario, en Colombie-Britannique, aux États-Unis<sup>1</sup> et en Europe<sup>2</sup> et peuvent prendre plusieurs formes de la tarification des déchets au poids à la tarification selon la grosseur du bac. La MRC aurait également avantage à explorer des mesures incitatives qui pourraient toucher les matières recyclables.

Les mesures incitatives ou coercitives pourraient s'adresser d'abord aux matières recyclables qui sont ou seront bannies des sites d'enfouissement (ex. : papiers, cartons) et pour lesquelles le citoyen dispose d'outils de récupération depuis plus de 20 ans. Elles pourraient ensuite, au bout de quelques années, s'étendre aux autres matières recyclables et aux matières putrescibles.

Plusieurs villes dans le monde innovent et démontrent un leadership inspirant dans le but d'atteindre le « zéro déchet ». L'exemple de la ville de San Francisco est plutôt éloquent : Elle s'est donné le pari ambitieux de devenir une ville Zéro déchets d'ici 2020 : puces intégrées au fond des poubelles, taxes sur les débris non-recyclables, interdiction des sacs de plastique, « polices des bacs », facturation en fonction de la grosseur de bacs et du nombre de fois qu'ils sont mis au chemin, etc...

## 5. Matières organiques

Le CRECQ constate que la MRC est très proactive en ce qui concerne la récupération de la matière organique puisque pratiquement toutes les municipalités sont déjà desservies par la troisième voie.

Cependant, le CRECQ estime qu'il est difficile d'affirmer que la MRC valorise 100 % des matières putrescibles à partir de la méthodologie utilisée. Selon les informations inscrites, il n'y a pas eu de caractérisation des bacs des matières allant à

<sup>1</sup> ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. En ligne : <http://www.epa.gov/osw/conservation/tools/payt/> et <http://www.epa.gov/osw/conservation/tools/payt/research.htm>

<sup>2</sup> PRE-WASTE. En ligne : [http://www.prewaste.eu/index.php?option=com\\_k2&view=item&id=356&Itemid=101](http://www.prewaste.eu/index.php?option=com_k2&view=item&id=356&Itemid=101)

l'enfouissement. Ainsi, il serait réaliste de croire qu'une partie des citoyens ne participent pas en tout ou en partie à la collecte des matières putrescibles. Ces matières n'auraient pas été prises en compte dans le portrait présenté.

D'ailleurs, il apparaît que la MRC ait bien noté ce constat, car un des indicateurs prévus est « Diminuer la quantité de matières organiques qui se retrouvent dans le déchet ». Ainsi, il serait important de modifier le taux de détournement de 100 % inscrit dans le PGMR afin de mieux faire le suivi de cette action.

## **RECOMMANDATION # 2**

**Le CRECQ estime qu'il serait pertinent que le PGMR ajuste le taux de performance actuel concernant le traitement des matières organiques de la collecte municipales, de façon à être cohérent avec les indicateurs de suivis qui seront obtenus en 2020.**

Par ailleurs, le CRECQ aurait trouvé intéressant d'obtenir des informations plus détaillées sur le service offert aux immeubles multilogements en ce concerne la gestion des matières putrescibles.

La problématique est plus complexe avec les résidus organiques des commerces, institutions et autres types d'industries non identifiées, où 100 % des matières organiques générées sont éliminées. Il en est de même pour les résidus verts et les résidus alimentaires. Il y a quelques actions prévues pour y remédier, avec notamment deux indicateurs de performance d'ici 2020 :

- Passer de 25 à 100 ICI qui utilisent régulièrement et adéquatement les trois voies dans leurs installations.
- Avoir 1 500 ICI qui rendent disponibles les trois voies dans leurs installations

Sachant que l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise le bannissement de l'enfouissement de la matière organique d'ici 2020, il apparaît que les indicateurs et les moyens choisis dans le PGMR de la MRC ne soient pas suffisamment ambitieux pour atteindre les objectifs.



### **RECOMMANDATION # 3**

**Le CRECQ croit que les indicateurs et les moyens choisis pour détourner la matière organique de l'enfouissement provenant des commerces et institutions doivent être bonifiés de façon à être cohérents avec les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.**

## **6. Secteur ICI**

Le tableau des performances de la MRC démontre que des défis importants attendent la MRC pour atteindre les objectifs en ce qui concernant le secteur des ICI. Des mesures de planification mieux définies pour chaque ICI seront nécessaires pour atteindre les objectifs.

### **RECOMMANDATION # 4**

**Le CRECQ estime qu'il serait pertinent d'inciter fortement tous les ICI de la MRC à se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour leur organisation.**

Un PGMR est un outil d'une très grande utilité pour améliorer la performance de gestion des matières résiduelles. L'expérience de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEV) à cet égard peut soutenir grandement cet objectif. Le CRECQ est heureux de constater que la MRC souhaite promouvoir l'Écoparc industriel et la démarche D2. La présence d'un(e) conseiller(e) en développement durable démontre clairement le leadership de la région en développement durable, qui souhaitons-le, serve d'exemple pour toutes les autres MRC. Or, le CRECQ estime que le soutien d'une personne-ressource spécifiquement à la réalisation de PGMR en entreprise serait complémentaire et essentiel à l'atteinte des objectifs.

### **RECOMMANDATION # 5**

**Le CRECQ propose que la MRC soutienne un poste permanent pour une personne-ressource en matières résiduelles pour soutenir la réalisation de PGMR dans les ICI.**

## 7. CRD

Dans le cas des résidus de CRD, dont en particulier le bois qui est banni de l'élimination depuis 2014, le CRECQ croit que les municipalités pourraient mettre en place des mesures incitatives en utilisant les permis de construction.

### **RECOMMANDATION # 6**

**Le CRECQ suggère de rendre la délivrance de permis de construction, rénovation ou démolition dans la MRC conditionnelle au dépôt d'un plan de gestion des matières résiduelles et d'imposer un taux minimum de récupération de certains types de résidus pour tous les travaux nécessitant un tel permis.**